

## REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2019

### DELIBERATION N°19/083

#### **Convention opérationnelle entre la Commune de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPORA, Coopérative Agricole Dauphinoise**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014, et sa mise à jour approuvée par la délibération n°18/008 du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2018,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du montant prévisionnel du coût de revient du foncier évalué à 3 187 500 € HT, frais annexes inclus, et du déficit prévisionnel associé de 500 000 € HT ;
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à hauteur de 40% à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées dans la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise la requalification d'un site économique en centre-ville faisant l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation, dans l'objectif de réaliser un programme de 130 logements environ ;
- ✓ Approuve les termes de la Convention opérationnelle entre la Commune de Vienne, Vienne Condrieu Agglomération et l'EPORA, relative à la Coopérative Agricole Dauphinoise ;
- ✓ Mandate la Directrice Générale, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

La Directrice Générale

Florence HILAIRE

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

17 OCT. 2019